
Jour de séance 28

le mardi 30 janvier 2018

13 h

Prière.

L'hon. M^{me} Rogers, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 30 janvier 2018

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M^{me} Rogers dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques, 2018-2019* et, d'autre part, *Un budget qui marche pour les gens du Nouveau-Brunswick : Budget 2018-2019 : Soutien aux gens du Nouveau-Brunswick : Croissance économique : Création d'emplois.*

Sur la motion de l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 28, l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M^{me} Rogers prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Fitch.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Doucet, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 20.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de Kings Landing pour 2014-2015	(21 décembre 2017) ;
rapport annuel de la Société de Kings Landing pour 2015-2016	(21 décembre 2017) ;
rapport annuel de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick pour 2014-2015	(21 décembre 2017) ;
rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour 2016-2017	(21 décembre 2017) ;
réponse à la pétition 6	(3 janvier 2018) ;
rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2016-2017	(10 janvier 2018) ;
rapport annuel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour 2016-2017	(10 janvier 2018) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour 2016-2017	(22 janvier 2018) ;
réponse à la pétition 10	(23 janvier 2018).